

Au sommaire

- 5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Servitude. Modification de l'assiette d'une servitude de passage et caractère plus onéreux de la servitude
Vente. Calcul de l'indemnité due par le vendeur à l'acquéreur partiellement évincé
- 8 ENTREPRISE**
Entreprise. Immatriculation ou modification au répertoire des entreprises : modalités de traitement par l'INSEE des formalités incomplètes
Baux commerciaux. Point de départ du délai de résiliation du bail pour défaut de paiement des loyers postérieurs à la liquidation judiciaire
- 10 FAMILLE - PATRIMOINE**
Divorce / Séparation de corps. Prestation compensatoire : le délai de majoration du taux court à compter de la *notification* de la décision
Épargne. Taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée à compter du 1^{er} février 2023
- 12 PROFESSION**
Notaires. Report de l'entrée en vigueur de la légalisation et de l'apostille des actes publics français par les notaires
Notaires. Liberté d'installation des notaires : consultation publique de l'Autorité de la concurrence
Notaires. Ouverture d'un concours pour l'admission aux fonctions de notaire dans le ressort des cours d'appel de Colmar et de Metz
Notaires. Taux de cotisation de la garantie collective pour 2023

À LA Une

Cautionnement par une SCI : appréciation de la conformité à l'objet social

La régularisation d'un acte de cautionnement hypothécaire par une SCI est une opération courante, notamment pour garantir les engagements d'autres sociétés du groupe ou le paiement de fournisseurs ou de fabricants lors d'opérations de promotion immobilière.

Les conditions de validité d'un tel cautionnement ont, ces dernières années, nourri une abondante jurisprudence, qui semble désormais établie de façon concordante par la chambre commerciale et les chambres civiles de la Cour de cassation.

Un arrêt du 11 janvier 2023 de la première chambre civile complète l'ensemble.

> **LIRE P. 1**